



# Conseil de Développement du Pays d'Auray

Projet de Territoire 2021-2026  
de la Communauté de Communes  
Auray Quiberon Terre Atlantique

AVIS du Codepa



Préambule.....	page 3
Avis .....	page 4
Participation citoyenne.....	page 5
Prise en compte des mutations.....	page 6
Transversalité des enjeux .....	page 7
Réponse du Codepa aux enjeux du Projet de Territoire	
Enjeu 1 : l'économie .....	page 9
Enjeu 2 : l'environnement .....	page 12
Enjeu 3 : l'aménagement .....	page 15
Enjeu 4 : le bien vivre ensemble .....	page 17
Enjeu 5 : mobiliser les ressources d'Aqta.....	page 19
Contributions des structures membres du Codepa .....	page 20
Annexes .....	page 37

### **Le Conseil de Développement**

Formé de représentants associatifs, d'acteurs économiques et syndicaux, le rôle du Conseil de Développement du Pays d'Auray (Codepa) est de :

- mobiliser la société civile dans les projets de territoire : participation active aux travaux du Pays, de la communauté de communes AQTA, représentation dans différentes instances, ...
- animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...
- produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions

La communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique a fait le choix de définir un projet de développement du territoire pour les années 2021-2026. Entre septembre 2020 et mars 2021, les 57 élus communautaires, réunis en séminaires puis en ateliers, ont croisé leurs expériences de terrain et leurs visions du territoire.

Ils ont abordé diverses thématiques : l'habitat, l'économie, le tourisme, la mobilité, l'environnement, le sport, la jeunesse, la culture... Ils ont parlé équilibre et solidarité, coopération et gouvernance.

Ce projet commun dégage 5 enjeux avec ses priorités et ses objectifs opérationnels :

- ENJEU 1 : SOUTENIR NOTRE ÉCONOMIE AU PLUS PRÈS DES ACTEURS
- ENJEU 2 : PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET VALORISER NOS RESSOURCES
- ENJEU 3 : AMÉNAGER NOTRE TERRITOIRE EN VEILLANT À NOS ÉQUILIBRES
- ENJEU 4 : CAPITALISER SUR NOTRE QUALITÉ DE VIE, LE BIEN-ÊTRE ET LES LIENS SOCIAUX
- ENJEU 5 : MOBILISER NOS RESSOURCES AU SERVICE D'UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE

Conformément à l'article 88 de la loi NOTRe, le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Pour ce faire le Codepa a :

- constitué un groupe de travail interne composé de 33 représentants de ses structures membres afin de mener la réflexion ;
- auditionné, dans un premier temps, M. Emmanuel MOULIN, Chargé du Projet de Territoire à AQTA et Directeur du Pays d'Auray et, dans un deuxième temps lors de la présentation du Projet de Territoire, M. Philippe LE RAY, Président de la Communauté de Communes AQTA, ainsi que les élus suivants : Sophie LE MOULINIER, Dominique RIGUIDEL, Katia BONNEC, Yves NORMAND, Michel LE RAY, vice-présidents d'Aqta ;
- écrit en concertation cet avis, résultat de la réflexion menée par le groupe de travail<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Liste des participants en annexe

**Ce Projet de territoire répond à un nombre important de problématiques posées par les enjeux environnementaux, économiques, du bien vivre ensemble et de l'aménagement du territoire, ce qui le rend globalement positif ; c'est pourquoi le Codepa émet un avis favorable.**

Cependant au regard des remarques et avis exprimés par les membres du Conseil de Développement au travers de ses réunions de travail, le Codepa accompagne cet avis des recommandations concernant :

- la participation citoyenne
- la prise en compte des mutations
- la transversalité des enjeux
- les quatre enjeux majeurs du Projet de territoire

Les membres du groupe de travail recommandent qu'un point d'échange régulier avec les élus de la Communauté de Communes soit mis en place. C'est une des conditions de réussite du Projet, auquel la société civile, organisée au sein du Codepa, souhaite être associée.

Les membres du Codepa indiquent que la participation citoyenne aurait pu être améliorée par l'association de la société civile dès le départ de la construction du Projet par une démarche participative commune élus/société civile. Ils souhaitent que ce Projet de territoire fasse l'objet d'une présentation et d'une validation par les Conseils Municipaux des communes.

Ce projet doit permettre de restaurer la confiance entre les élus et la population. C'est pourquoi, il est souhaité que le suivi de la mise en œuvre de ce Projet ne soit pas exclusivement l'affaire des techniciens et des élus de la Communauté de Communes, mais que le Codepa y participe.

Informé, faire choisir librement et faire participer les citoyens aux politiques publiques territoriales, cette ambition et volonté voire cette méthode de gouvernance est bien mise à l'épreuve depuis plus d'un an de crise sanitaire; et cette pratique participative et citoyenne souvent souhaitée et portée au pinacle parfois doit être repositionnée en réinterrogeant les outils utilisés, en améliorant l'usage de ceux existants pour dépasser la logique de simple alibi pour devenir un instrument de promotion de l'intervention citoyenne dans la vie publique. La mise en œuvre de la démocratie ne peut plus se résumer à la seule application du droit.

Tout indique dans ce Projet de Territoire qu'il s'inscrit dans une continuité des actions précédemment engagées. Conscients que certaines actions sont à poursuivre car elles nécessitent des temps longs (ex : le réseau d'eau et d'assainissement), les membres du Codepa ne comprendraient pas que de nouvelles études soient engagées pour redéfinir des politiques déjà arrêtées ou en œuvre.

Il apparaît que ce Projet s'inspire d'un scénario très tendanciel : il ne prend pas suffisamment en compte les changements, risques et mutations à venir. S'inscrire dans une démarche de 2021 à 2026, durée du mandat, ne permet que de se projeter dans un futur proche.

La crise sanitaire liée à la covid, qui impacte durablement la vie des gens et laissera des traces dans de nombreux domaines de la vie privée et publique ne semble pas avoir été prise en considération.

La prospective « Pays d'Auray en 2040 » menée par le Codepa présente dans son scénario D, « Un espace de coopération sous contrôle », un ensemble de similitudes très proches de ce que l'on vit aujourd'hui. Il serait opportun de s'inspirer de cette étude pour affiner les propositions faites dans le Projet de Territoire.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Rappel du scénario « Un espace de coopération sous contrôle » en annexe

Le Projet de territoire de la Communauté de Communes manque de transversalité ; il semble être pensé en silo et non sous forme projet.

**Bien conscient, que l'EPCI se doit de cadrer ses réflexions à l'aulne de ses compétences, les membres du groupe de travail ont fait le choix de faire entendre leur voix sur les enjeux d'AQTA, mais sous un prisme plus large que les compétences de ce dernier.**

Deux enjeux stratégiques incontournables ont retenu l'attention des membres du Codepa : le tourisme et l'accès au numérique, qui sont à leurs yeux, pour demain, les deux piliers de l'attractivité du territoire, et dont découlent bons nombres de politiques d'aménagement à développer : transport, logement, emploi, pour ne citer qu'eux.

### Le Tourisme

Les espaces côtiers du Pays d'Auray constituent l'élément majeur de son attractivité et de son développement touristique. S'y ajoutent des espaces de qualité à fort intérêt écologique, formant d'importants foyers de biodiversité, et un patrimoine architectural et historique non négligeable qui renforcent son intérêt et sa notoriété.

L'impression première de ne voir le territoire que sous l'angle des vacances et donc du littoral est prégnante ; et malgré les efforts réalisés, nombres de touristes ne voient encore le territoire que par la Presqu'île de Quiberon, les mégalithes de Carnac et Belle-Ile.

Avec l'accès à la fibre optique et la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare TGV d'Auray, le territoire renforce son attractivité.

C'est notamment cette attractivité qui pose questions en raison :

- d'une activité touristique quasi exclusivement liée à la saison estivale et aux vacances scolaires ;
- de l'absence d'ossature d'un réseau interurbain ;
- d'un hébergement majoritairement non marchand ;
- de ressources en eau limitées ;
- d'un espace naturel fragile.

Même si la question du tourisme apparaît comme transverse et essentielle en termes d'attractivité et de développement économique, culturel et social, la crainte d'un tourisme de masse avec son lot de conséquences sur l'environnement tant humain que naturel, est fortement posée. Les pressions humaines sur le littoral se révèlent de plus en plus fortes et de plus en plus ressenties par les populations. Les difficultés réelles du partage de l'espace en sont un bon indicateur. L'accueil supplémentaire de populations et d'activités, permanentes ou saisonnières, est-elle compatible avec les ressources disponibles et avec le bien-être des habitants actuels, futurs et de passage ? Telle est la question.

Une seule réponse est évidente : **calculer la capacité d'accueil du territoire.**

Cela permettrait de répondre aux questions de fonds sur les ressources du Pays d'Auray.

Ce travail complexe multi-acteurs va bien au-delà d'une étude d'impact touristique. Il s'agit d'aller au-delà des apparences pour avoir une vision globale. Il faut pour cela évaluer les impacts sur chacune des ressources spécifiques et les questionner.

### Le numérique

Malgré les efforts de la Communauté de Communes, qu'il faut souligner, pour poursuivre la mise en place de la fibre et permettre une égalité d'accès à tous, nombres de problématiques restent sans réponses. Or la pandémie de la Covid 19 a mis en exergue l'usage accru des outils numériques:

- le « Click and Collect » pour les commerçants, les restaurateurs ;
- l'achat en ligne (avec l'accroissement des livraisons à domicile) ;
- l'enseignement à distance, les webinaires, les visioconférences ;
- le Télétravail ;
- la Téléconsultation médicale ;
- l'accès à la vaccination avec la prise de Rendez-vous ;
- le recours aux réseaux sociaux ;
- le Covoiturage ;
- ...

Cette question du numérique est au cœur des questionnements à traiter, elle occupe une place prépondérante dans la vie des gens. Et elle est absente du projet de territoire.

Pour le Codepa, il faut envisager un plan d'action pour réduire la fracture numérique en termes d'usage et d'accès aux outils ; les pistes d'actions possibles :

- Initier à la sécurité élémentaire sur ces médias pour savoir comment préserver son identité numérique, en développant l'éducation au bon usage des réseaux sociaux dès le plus jeune âge ;
- Prémunir les utilisateurs néophytes ou pas, face à la cybercriminalité ;
- Aider à la mise en place de la transition numérique et de la RGPD<sup>3</sup> pour les artisans commerçants et petites entreprises ;
- Intégrer et fédérer des actions qui sont déjà menées dans ce sens par AQTA
- Réduire la fracture numérique envers les populations précaires et isolées, ne disposant pas des outils et de formations à leurs usages ; par une mise à disposition à titre gracieux de PC et ou de tablette.
- Créer dans chaque commune un ou des points accueil « médiation numérique » (accueil et appui aux démarches numériques, cours gratuits d'initiation) animés par des "médiateurs numériques".

Autre préoccupation : comment fait-on avec les incidents numériques à l'exemple de ce que l'on vient de connaître avec le Réseau des médiathèques ? Il faut travailler à avoir notre propre système de sauvegarde au niveau de plusieurs EPCI et autres collectivités. Il faut également travailler à la cyber criminalité donc à la cyber défense en Bretagne.

---

<sup>3</sup>Règlement Général sur la Protection des Données

## AQTA / ENJEU 1 : SOUTENIR NOTRE ÉCONOMIE AU PLUS PRÈS DES ACTEURS

### **1 - Anticiper les besoins du développement économique sur le Pays d'Auray**

La disponibilité foncière est un préalable indispensable à la création d'entreprises et d'emplois. Ce point est d'autant plus sensible au pays d'Auray que les disponibilités sont rares, la demande immobilière importante, et les conflits d'usage fréquents. La concurrence en matière d'occupation des sols est forte entre activités résidentielles, agricoles, commerciales, touristiques et industrielles.

Il faut donc réserver dès aujourd'hui des espaces stratégiques à vocation économique et simplifier les procédures d'installation du SCOT (partie commerciale) y compris pour des activités productives : l'attractivité résidentielle ne peut porter seule un développement économique durable.

Il est important de gérer les locaux, faire connaître et communiquer sur « la Bourse des besoins et des locaux disponibles »<sup>4</sup>.

Pour réaliser les objectifs portés par la société civile et la Communauté de Communes, un cap est à franchir, par la création d'une agence de développement économique et d'innovation.

### **2 - Réussir l'aménagement du quartier de la gare d'Auray**

La gare d'Auray est aménagée comme Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) afin de diffuser l'effet TGV sur tout le territoire (Auray à 2h30 de Paris). Plus qu'une simple opportunité pour ce quartier, c'est un projet qui engage la qualité de desserte de tout le Pays d'Auray, en particulier pour l'accueil de la population touristique : il ne sert à rien de gagner 40 minutes sur les rails si on les perd en amont ou en aval de la gare...

Une réflexion doit être menée au sein des entreprises pour réfléchir à une politique des transports des salariés qui privilégie des modes de déplacement collectifs et doux. La coordination horaire des modes de transport doit être regardée (vélo, car, train, voiture partagée).

En particulier, une réflexion prospective approfondie mérite d'être menée sur l'utilisation optimum de l'emprise en site propre que représente la voie ferrée Auray-Quiberon, tant pour le fret que pour les voyageurs. Il est demandé que les entreprises et leurs représentants soient associés de près à la réflexion sur l'aménagement du PEM, afin d'en faciliter l'accès, d'en dimensionner les capacités, et d'y développer des activités. Il est important de regarder la fluidité entre le PEM et la Gare Maritime de Port Maria. Il faudrait prévoir des zones pour

---

<sup>4</sup> Service existant à la Communauté de Communes AQTA

charger et décharger le fret et les déchets autour des différentes gares (Quiberon et Plouharnel).<sup>5</sup>

### **3 - Conforter les centres-villes et centres-bourgs**

Les dernières données de l'observatoire du commerce montrent que l'érosion de la part de marché des centres-villes et centre-bourgs se confirme au profit des zones périphériques. Le Pays d'Auray n'échappe pas à la tendance. Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard en organisant la concertation sur les projets d'aménagement commercial.

Les règles d'urbanisme doivent être cohérentes dans tout le Pays d'Auray. Les communes peuvent être encouragées à racheter les locaux inoccupés pour promouvoir les commerces souhaités et déterminer des zones de préemption commerciale.

### **4 -Développer une offre de logements pour les salariés sur l'ensemble du territoire.**

La difficulté de loger les actifs sur le littoral est un problème bien connu du Pays d'Auray. Les dirigeants d'entreprises en perçoivent les impacts sur leurs activités : difficultés de recrutement, turn-over, stress et retards des salariés dus à un allongement des trajets domicile-travail... Les conséquences économiques sont préoccupantes pour le territoire, en termes d'attractivité et de compétitivité, y compris pour les emplois saisonniers.

Dans ce contexte, il est souhaité que soient identifiés des leviers d'action indispensables pour faciliter l'accueil des salariés en zone littorale : fiscalité par exemple des résidences secondaires, favoriser le foncier solidaire, une bourse du logement (privé et public) pour mettre en relation. La caution de la communauté de communes peut être recherchée pour mutualiser le risque sous la responsabilité de la Maison du Logement.

### **5-Accélérer le déploiement du haut débit pour les entreprises et les particuliers (télétravail)**

Il est nécessaire de définir une stratégie de développement du numérique et de son usage afin :

- d'accélérer le déploiement dans toutes les zones ;
- de raisonner en termes de préservation des données avec les territoires voisins ;
- de renforcer l'aide à la numérisation des TPE.<sup>6</sup>

### **6- Renforcer les déplacements doux**

Il est important de s'assurer du déploiement des pistes cyclables sécurisées pour aller dans les zones d'activités. Dans certaines zones, à ce stade, il est dangereux de s'y rendre.

Les entreprises doivent s'équiper de locaux sécurisés pour les vélos et prévoir un plan de déplacement inter-entreprises dans les zones (ex : point sanitaire mutualisé).

---

<sup>5</sup> Ce point est évoqué aussi dans l'enjeu Aménagement

<sup>6</sup> Voir ci-dessus Rubrique « Transversalité des enjeux »

## **7- Intégrer une démarche d'amélioration du management et de la stratégie dans la culture des entreprises au profit de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).**

Il est nécessaire de favoriser les démarches d'amélioration des pratiques RSE et ESS dans les entreprises du territoire :

- PEM,
- Circuit court pour la production, consommation,
- Economie circulaire et gestion des déchets, Ressourcerie à Crach...
- Achat responsable,
- Entreprises inclusives : politique de non-discrimination dans l'emploi,
- Emplois partagés,
- Pratiques partenariales,
- Pratique numérique responsable en entreprise et dans la population.
- Penser la transmission des entreprises sous un modèle coopératif : transmettre aux salariés en SCOP.

## **8- Concilier Développement économique et Transition écologique et Humaine<sup>7</sup>**

- Intégrer la transition écologique et énergétique dans le soutien à l'économie ;
- Soutenir l'innovation et les expérimentations dans les énergies renouvelables ;
- Avoir une approche humaniste dans les entreprises : sensibiliser et former au management ;
- Repenser les clauses sociales dans les marchés publics : insertion et public inclusif ;
- Soutenir des activités primaires respectueuses de l'environnement humain et naturel.

---

<sup>7</sup> Item détaillé dans l'enjeu 2, paragraphe 2

## AQTA / ENJEU 2 : PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET VALORISER NOS RESSOURCES

Lors des différentes auditions et réunions de la commission « Energie climat » du Codepa en 2017, les constats qui suivent sont apparus comme les facteurs les plus marquants et aggravants du territoire<sup>8</sup> :

1. Les politiques d'aménagement urbain et de développement économique passées au niveau du Pays d'Auray ont favorisé la consommation d'espaces et d'énergie, et ont participé à l'accroissement des émissions de Gaz à Effets de Serre (mitage de l'habitat, mobilité automobile, faiblesse des transports collectifs et alternatifs...).
2. Le littoral du Pays d'Auray (232 kms de côtes) n'est vu qu'au travers du prisme touristique et qualité des eaux, de baignade notamment. Peu de personne semble être en mesure de dire de combien et comment évolue le trait de côte de manière scientifique depuis des décennies. Quant à la mer, qui s'en préoccupe (déchets...) ?
3. L'eau, bien essentiel à la vie, est un des facteurs clé du développement humain. Mais le changement climatique et les impacts qui lui sont associés ne semblent pas inquiéter outre mesure les habitants du Pays d'Auray car l'eau coule toujours au robinet quoiqu'il arrive.
4. Le changement climatique et ses impacts sur la vie quotidienne sont éloignés des préoccupations de la majorité des habitants du territoire. Un fort besoin de sensibilisation et d'investissement des habitants et des acteurs politiques, économiques et sociaux est ressenti.

Force est de constater que ces constats sont toujours de mises en 2021. Comment aller plus loin dans le Projet de Territoire de la Communauté de Communes ? Comment accélérer la mise en œuvre du PCEAT d'AQTA pour la réduction de GES, la production d'énergie... ?

### **1. Concilier usages de l'eau et protection des milieux naturels**

Le Morbihan importe régulièrement de l'eau des départements voisins. Le problème de la quantité se conjugue avec celui de la qualité qui devient de plus en plus problématique du fait des nombreux polluants physiques (plastiques en particulier) et chimiques (nitrates, micro- et nano-plastiques, résidus médicamenteux, etc.) qui les contaminent. Et ce, au point que les stations de traitement ne peuvent parfois pas remplir pleinement leur rôle.

Que faire ? Voici quelques pistes :

- Sensibilisation et éducation suivies doivent être maintenues au fil des années ;
- Faire prendre conscience à la population touristique de la rareté de la ressource ;
- Prévenir et anticiper les risques face aux aléas climatiques (submersion marine et recul du trait de côte) (ex de l'isthme de Penthièvre).

### **2. Concilier Développement économique et Respect de l'environnement**

Au vu des métiers qui sont en perpétuelle mutation, la société doit faire face à la nécessité de former et d'encourager la notion d'emplois-formations. Cependant, il faudra également

---

<sup>8</sup> Retrouvez le dossier de restitution de ces travaux sur <https://codepa.wordpress.com>, dans « l'espace de partage » qui mène au drive du Codepa

contrer le résultat de l'industrialisation, où celui qui travaille et produit ne gagne pas, mais uniquement ceux qui ont été capables de raisonner en économie d'échelle en produisant ailleurs. Il est indispensable que notre territoire ne copie pas le modèle mondial.

Le développement économique ne doit pas se faire au détriment de l'espace naturel que l'on sacrifie (pour des parkings par exemple), ni au détriment des conditions de travail. Penser la démarche économique avec une logique de développement durable permet de concilier les 4 piliers fondamentaux : l'économie, l'environnement, le social et le sociétal, et tout cela sur notre territoire.

Osons parler de développement et de croissance, mais locale. Au final, il faut produire local et consommer local. Pour cela il nous faut :

- Inventer une autre économie, plus circulaire et respectueuse pour redonner une nouvelle vie aux objets, aux matériaux (Ressourcerie, matériauthèque...);
- Il nous faut raisonner qualitativement et accepter de payer le produit qui correspond à nos attentes. C'est vrai pour la nourriture, nos industries, et aussi le tourisme et les services ;
- Soutenir l'innovation et les expérimentations sur les énergies renouvelables (nous en avons sur notre territoire) ;
- Et surtout se préoccuper de l'utilisateur et du consommateur.

### **3. Réduire nos déchets en incitant à consommer autrement**

« Un camion sur dix en Bretagne sert au transport des déchets » ; fort de ce constat, il faut impérativement revoir la politique des déchets du territoire. Au niveau national, une uniformisation de l'acte de tri est impérative, mais quoi faire au niveau local ? Avec notre territoire qui doit faire face à l'afflux de touristes sur la période estivale, l'enjeu des déchets est de taille.

Les pistes d'actions :

- Favoriser la vente en vrac en aidant à l'installation des magasins qui le proposent ;
- Communiquer de façon cohérente et régulière tant auprès des touristes (communication ciblée) que de la population à l'année ;
- Être exemplaire du début à la fin dans les discours et les actes ;
- Raisonner à long terme et proposer des actions à court terme ;
- Valoriser les déchets verts : inciter les déchetteries à faire du compost avec les déchets verts déposés et le donner en échange des déchets verts amenés ;
- Sortir de ce système de production de déchets et de gaspillage.

### **4. Accompagner la transition énergétique en réinventant le quotidien**

- Encourager le stockage d'eau par la distribution de bacs de récupération comme pour les composteurs ;
- Donner des poules aux habitants qui le souhaitent, récupérer les poules auprès des producteurs d'œufs qui se séparent de leurs animaux au bout d'un an ;
- Dans les cantines, éduquer les parents et faire partager aux enfants de nouveaux goûts ;

- Penser broyage, inciter les communes à prêter des broyeurs aux particuliers ou à broyer pour eux. Le déchet vert doit rester où il est produit et ne pas aller en déchetterie ;
- Panneaux thermiques ou photovoltaïques : aides financières par EPCI pour les petits budgets ;
- Communiquer sur le besoin de développement contrôlé, sans tomber dans « le retour à la préhistoire » ;
- Antenne 5 G : ne pas avoir 4 antennes pour 4 opérateurs, les obliger à se fédérer pour mettre une seule antenne ; bien les intégrer dans le paysage ;
- Mettre en réseau les acteurs locaux pour faciliter les échanges d'informations et d'expériences, et tendre à accélérer la diffusion des bonnes pratiques.

## **5. Valoriser les friches industrielles et agricoles**

Il est souvent très difficile de concilier pour les communes le souhait des habitants qui désirent de l'espace pour construire et la volonté de préserver de l'espace vers des destinations agricoles ou autres. Pour commencer :

- Répondre à la problématique sur les dents creuses dans le SCOT par un diagnostic partagé
- Mettre en place des actions pour favoriser les communes qui se saisissent de ce dossier (remise en culture...)
- Etablir une carte de la qualité agricole des terrains afin d'identifier les possibilités de mise en place de panneaux solaires si le terrain n'est pas cultivable, mais cependant classé SAU (à l'exemple du CPIE sur Belle-Ile)

### **Zoom sur les GFA**

Il paraît indispensable d'inciter les citoyens à créer des Groupement Foncier Agricole (GFA à financement participatif) pour augmenter l'offre actuelle.<sup>9</sup> En effet, nombre de citoyens sont motivés pour y participer mais ne savent pas à qui s'adresser car chaque entité existante a déjà fait le plein en sociétaires. Par exemple, nous devons orienter ceux qui n'ont pas pu obtenir de parts lors des campagnes récentes de cessions/achats de parts vers des projets futurs tels que celui de Belle Île. Il apparaît nécessaire de regrouper les coordonnées de ces personnes motivées sur le territoire afin de les aiguiller dans un futur proche dès la création de projets successifs.

**Les membres du Codepa regrettent que le document d'AQTA ne fasse pas apparaître de stratégie énergétique, et que la ferme éolienne ne soit pas évoquée.**

---

<sup>9</sup> Pour plus d'informations sur les GFA : <https://terredeliens.org/un-peu-de-hauteur-sur-les-sci-gfa.html>

## AQTA / ENJEU 3 : AMÉNAGER NOTRE TERRITOIRE EN VEILLANT À NOS ÉQUILIBRES

### **1. Veiller à nos équilibres**

Le territoire est déjà très déséquilibré avec plus de 50% de résidences secondaires sur certaines communes, un vieillissement qui s'accroît, un indice de jeunesse très faible et une littoralisation résidentielle qui déporte le développement de l'économie agricole et les entreprises de production vers le nord du Pays d'Auray, donc de l'emploi. De plus la crise sanitaire due au Covid 19 a d'une part accru la fragilisation de l'économie touristique spécifique du littoral et d'autre part généré des flux vers les résidences secondaires (télétravail) ; cette situation a créé des conflits d'usages nouveaux (bande passante internet).

Aménager ce n'est pas que du logement, des déplacements et de la fibre, c'est aussi la santé, le sport, la culture, les commerces de proximité, les espaces verts et les places publiques, les loisirs, .... Les membres du Codepa sont favorables à la création d'une Société Publique Locale de gestion et de maîtrise du foncier et d'aménagement des espaces. Le prochain Plan Local de l'Habitat doit intégrer des mesures portant sur l'accession à la propriété pour les primo-accédants dans les secteurs à forte pression foncière, à l'exemple de dispositifs types « foncier solidaire ». Dispositif de nature à freiner la flambée des prix qui est déjà une réalité. Pour les jeunes travailleurs ou étudiants, au-delà de poursuivre la production de logements spécifiques (Foyer des jeunes Travailleurs) il est demandé de voir la solution alternative que constitue les seniors isolés disposant de grand logement et qui seraient heureux de rompre leur solitude en accueillant un jeune. Il est également demandé d'anticiper la construction de logements sociaux en raison du dépassement futur, à très court terme, des 15000 habitants à Auray (obligation de 20 % passera à 25 %).

### **2. Faciliter les déplacements**

La réduction des GES de ce secteur doit rester le maître mot de la politique mobilité de la communauté de communes. Aussi la récente prise de compétence Mobilité par la collectivité est à souligner et doit être mise à profit pour mieux répondre aux besoins des usagers et des entreprises du Pays d'Auray. Aqta avec ses communes membres doivent poursuivre leurs actions en faveur du développement des pistes cyclables. L'ouverture prochaine du PEM reste une opportunité à saisir pour construire un réseau de mobilité territorial.

Toutefois, quand bien même l'on veuille réduire l'usage de la voiture, il reste le seul moyen, voire incontournable, pour se déplacer. Il faut aider à une prise en charge de l'obtention du permis de conduire aux plus précaires pour accéder à certains emplois.

### **3. Numérique**

Comme indiqué page 8 le déploiement de la fibre doit se poursuivre mais il convient de définir un projet numérique plus ambitieux pour le territoire et ses populations en termes d'usages et de sécurité. De plus AQTA doit préciser sa position quant au déploiement des antennes téléphoniques 4 G et demain 5 G. Il revient aussi à la collectivité, avec ses communes membres, de veiller à l'état du réseau filaire de téléphonie qui borde les routes du territoire (intervenir auprès du gestionnaire du réseau).

### **Zoom sur Le Tire-Bouchon**

Nom emblématique de cette ligne, il est amené aujourd'hui à disparaître si aucune solution n'est trouvée pour y remédier. Une étude est en cours de réalisation qui permettra à la Communauté de Communes, avec la Région et l'Etat, de déterminer quel mode de transport à mettre en œuvre et à quel coût. Ce projet d'aménagement du territoire doit avoir pour objectifs de :

- Réduire la pollution des véhicules thermiques
- Désengorger la route unique
- Apporter des nouveaux services aux habitants et aux entreprises
- Faciliter l'accessibilité aux bassins d'emplois de Quiberon et d'Auray
- Éviter au maximum les ruptures de charges

Pour rappel, le Codepa a mené une réflexion à ce sujet qui a donné lieu à une restitution transmise aux élus du territoire, qui a également servi au débat avec les services de l'Etat, de la Région et conduit ces derniers avec AQTÀ à mener une étude.

## **AQTA / ENJEU #4 : CAPITALISER SUR NOTRE QUALITÉ DE VIE, LE BIEN-ÊTRE ET LES LIENS SOCIAUX**

Quand on parle de qualité de vie, en général, on entend une économie performante, un patrimoine culturel et historique, un paysage exceptionnel, et surtout des services comme dans les grandes villes pour adultes et enfants. Le pays d'Auray a de nombreux atouts à offrir mais il faut les affirmer et les développer.

Les conséquences de la Covid 19, le télétravail et les innovations technologiques des entreprises, l'allongement de l'espérance de vie, la modification de la relation entre travail et l'envie de mieux vivre sa vie personnelle, sont de grands enjeux pour la qualité de vie, le bien être.

### **1. Promouvoir des services petite enfance au plus près des besoins des familles**

Les besoins des services de la petite enfance peuvent s'entendre tout au long de l'année pour permettre aux familles d'aller travailler mais aussi pendant les périodes estivales. Il faut proposer à des jeunes « locaux » (via les OT ou espaces jeunes) de faire de la garde d'enfants pendant les périodes estivales. Les vacanciers peuvent apprécier de profiter d'une après-midi ou une soirée de libre pour faire du sport, des achats ou aller au restaurant/spectacle. Il faut prévoir en amont la formation de ces jeunes pour qu'ils soient opérationnels (gestes de premiers secours, base de la pédagogie, utilisation de chèques emploi services pour éviter le travail clandestin...). Les avantages espérés : renforcement du lien social, emploi pour les jeunes.

### **2. Agir pour tous les jeunes de 15 à 30 ans**

Concernant les jeunes de 15 à 30 ans, le slogan pourrait être « **le territoire a besoin de toi** ». Les actions à mettre en place sont à mener conjointement avec Aqta, les communes et les associations :

- mettre en relation les jeunes créateurs d'entreprise ou cherchant une formation en alternance et les entreprises ayant besoin de recrutement ou susceptibles de prendre des jeunes en alternance
- mettre en relation et travailler avec les associations du patrimoine ou les clubs sportifs qui peuvent former des jeunes aux métiers du patrimoine ou du sport et organiser des événements où les jeunes sont acteurs
- soutenir la création d'activités, d'entreprises, d'associations, par des jeunes majeurs via un guichet « jeunes porteurs de projets »/« club des jeunes créateurs » ouvert dans une des structures d'AQTA (ADE ou Ecloserie)
- développer sur le territoire, en partenariat avec l'éducation nationale, les structures d'insertion et les fédérations professionnelles, des forums et stages de découvertes des métiers afin de permettre aux jeunes de diversifier leurs choix d'orientation et de formation
- agir pour le logement en direction des jeunes actifs (le problème de logement est crucial, l'accès à un logement salubre à moins de 400 euros mensuels quand on est à temps partiel ou cdd, saisonnier c'est très compliqué. Certains restent dans leur famille quand c'est possible ; pour d'autres ils sont en colocation. Des propositions alternatives intergénérationnelles pourraient être une piste pour leur autonomie et créer des relations solidaires)

- agir en s'appuyant sur « Action-projets/missions d'intérêt collectif », contre indemnisation. (Proposer des missions nettoyage des forêts, nettoyage des panneaux de signalisation, surveillance des plages ou des espaces de jeux des enfants, restauration du patrimoine ou en faveur de l'environnement.... Cela favorisera l'insertion sociale et professionnelle, développera la responsabilisation et l'autonomie et la culture de l'engagement citoyen. L'indemnisation permettra aux jeunes de se payer le permis de conduire ou payer les études)

### **3. Valoriser la culture et le patrimoine :**

Concernant la culture, un pas a été franchi en janvier 2020 avec la mise en réseau des médiathèques. De nombreux lecteurs se sont appropriés les outils numériques mis en place. Mais qu'en est-il des personnes, âgées ou pas, qui n'en ont pas la maîtrise, qui ont parfois des difficultés pour se déplacer, se rendre dans une médiathèque proche de leur domicile ou dans une commune voisine. Pourrait-on proposer à des jeunes (par des contrats civiques ou autre) d'aller au contact de ces personnes âgées pour leur faire découvrir les catalogues d'ouvrages, les aider à choisir, réserver puis déposer et reprendre les livres empruntés. Les médiathèques proposent également des DVD. Ce serait une rencontre intergénérationnelle et l'expérience pourrait permettre aux plus âgés et aussi aux personnes en situation d'handicap de découvrir et de bénéficier de la "modernité".

Il est aussi proposé de :

- Soutenir la vie culturelle et les associations
- Optimiser les espaces des médiathèques en offrant la possibilité aux associations d'utiliser des salles pour faire des réunions, faire des photocopies, leur espace internet pour rendre visible les activités des associations soit par activités soit par ville ;
- Développer « Détour d'art » sur d'autres territoires
- Créer des itinéraires patrimoniaux à faire à pied, en vélo, en voiture, (organiser avec les associations des travaux de remise en état du patrimoine avec les jeunes)

### **4. Amplifier la dynamique sportive en s'appuyant sur nos atouts**

Il est proposé de :

- Former des jeunes aux métiers du sport en coopération avec les différents clubs sportifs dont ENVSN et organiser des événements où les jeunes peuvent être acteurs. Mettre à profit l'ENVSN qui postule pour un pôle entraînement pour le triathlon des jeux de 2024
- Structurer les espaces du littoral en fonction des différentes pratiques sportives avec une bonne signalétique, se donner les moyens de faire respecter les espaces et sports des autres. Valoriser les espaces par les labels (quelles pratiques sportives, quel niveau pour la pratique, ...)
- Repenser la politique natation en direction des scolaires. Le savoir nager n'est pas atteint par les plus jeunes, faute de place et créneaux suffisants pour mener à bien les 36 séances de natation scolaires recommandées. L'aide financière aux classes nautiques permet d'engager quelques projets. A-t-elle bénéficié aux enfants les plus éloignés de cette pratique ?

Une mini-Aréna mais pour qui ? Le spectacle sportif que peuvent offrir les clubs locaux sont-ils de nature à attirer un ou plusieurs milliers de spectateurs ; une étude menée sur le

territoire, à la demande des élus d'AQTA avait conclu à un manque de petites structures pour un accès de proximité aux Activités Physiques et Sportives. Aussi est-ce la priorité ?

#### **5. Dynamiser les liens sociaux**

Il est proposé de :

- Favoriser la mixité tant dans les associations que les institutions et les logements sociaux
- Renforcer le maintien à domicile via les aménagements de logements, le PLH, et le renforcement des politiques d'accompagnement en partenariat avec les CCAS, et un soutien aux structures qui y participent
- Eviter la spéculation sur les maisons de retraite, résidence-séniors, de plus en plus onéreuses parfois avec des services pas à la hauteur Créer un réseau de bénévoles via les CCAS pour véhiculer les anciens ou handicapés et les amener au marché, au cinéma, ....

### **AQTA / ENJEU 5 : MOBILISER NOS RESSOURCES AU SERVICE D'UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE**

#### **Impliquer la société civile et les habitants en les concertant sur nos politiques publiques.**

Les membres du groupe regrettent que le Conseil de Développement ne soit pas cité dans ce Projet de Territoire. Ils estiment nécessaire de poursuivre l'action menée par le pays d'Auray, territoire pertinent d'ingénierie financière de projet, dans les domaines des politiques européennes, fonds européens... avec l'implication de membres de la société civile et des acteurs privés du Pays d'Auray.



Délégation d'Auray PROPOSITIONS CCI  
PROJET DE TERRITOIRE AQTA 2021-2026  
Date : 26 avril 2021

- **Anticiper les besoins en foncier pour le développement économique**

La disponibilité foncière est un préalable indispensable à la création d'entreprises et d'emplois.

Ce point est d'autant plus sensible au pays d'Auray que les disponibilités sont rares, la demande immobilière importante, et les conflits d'usage fréquents.

Il faut donc réserver dès aujourd'hui des espaces stratégiques à vocation économique, y compris pour des activités productives : l'attractivité résidentielle ne peut porter seule un développement économique durable.

- **Réussir l'aménagement du quartier de la gare d'Auray**

La gare d'Auray est devenue Pôle d'Echanges Multimodales (PEM). Plus qu'une simple opportunité pour ce quartier, c'est un projet qui engage la qualité de desserte de tout le pays d'Auray, en particulier pour l'accueil de la population touristique : il ne sert à rien de gagner 40 minutes sur les rails si on les perd en amont ou en aval de la gare...

Il faut poursuivre la réflexion sur l'utilisation optimum de l'emprise en site propre que représente la voie ferrée Auray-Quiberon, jusqu'à la desserte de la Gare Maritime pour l'accessibilité vers les îles, tant pour le fret que pour les voyageurs, et sur l'aménagement du PEM, afin d'en faciliter l'accès, d'en dimensionner les capacités, et d'y développer des activités (bureaux d'entreprises, espaces de coworking...)

- **Conforter les centres-villes et centres-bourgs**

Les données de l'observatoire du commerce montrent que l'érosion de la part de marché des centres-villes et centre-bourgs se confirme, au profit des zones périphériques. Le pays d'Auray n'échappe pas à la tendance. Il faut réagir en organisant la concertation sur les projets d'aménagement commercial.

- **Développer une offre de logements pour les salariés sur l'ensemble du territoire**

La difficulté de loger les actifs sur le littoral est un problème bien connu du Pays d'Auray. Les dirigeants d'entreprises en perçoivent les impacts sur leurs activités : difficultés de recrutement, turn-over, stress et retards des salariés dus à un allongement des trajets domicile-travail... Les conséquences économiques sont préoccupantes pour le territoire, en termes d'attractivité et de compétitivité, y compris pour les emplois saisonniers.

Dans ce contexte, il est souhaité que soient identifiés des leviers d'action indispensables pour faciliter l'accueil des salariés en zone littorale (par exemple, utiliser le levier de la fiscalité pour limiter les résidences secondaires).

- **Accélérer le déploiement de la fibre pour les entreprises**

Il est nécessaire d'accélérer le déploiement dans toutes les Zones d'Activités, et de répondre en priorité à ce besoin vital pour le développement des entreprises.

- **Renforcer les déplacements doux**

Il est important de s'assurer du déploiement des pistes cyclables, et de sécuriser les accès et la continuité dans les zones d'activités. Dans certaines zones, à ce stade, il est dangereux d'y circuler à vélo.

- **Intégrer la transition écologique et énergétique dans le soutien à l'économie**

Par exemple, construire une station de distribution de GNV à Auray, comme celles existant déjà sur Locminé, Vannes et Lorient.

- **Soutenir l'innovation et les expérimentations dans les énergies renouvelables**

Hydrolien, éolien, production d'hydrogène, solaire et photovoltaïque...

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE BELLE-ILE-EN-MER

PARTICIPER POUR PRESERVER



PROJET DE TERRITOIRE -  
AQTA  
Rapport de lecture

Les mots environnement et biodiversité sont souvent décrits comme des concepts un peu ésotériques et lointains auxquels on s'intéresse distraitement, sans avoir forcément conscience de leur importance fondamentale pour les êtres vivants, végétaux et animaux, dont les humains.

L'environnement peut se définir comme l'ensemble des éléments présents à la surface de la planète, roches, sols, eau, végétaux et animaux, résultant dans leur forme actuelle d'un ensemble d'évolutions, depuis 4,5 milliards d'années. Ces évolutions, toujours en devenir, ont amené ces éléments à cohabiter, à s'adapter en permanence les uns aux autres. Il faut être conscient que perturber ces équilibres, quelle qu'en soit la raison, et surtout pour le monde vivant, revient à mettre en mouvement des modifications qui peuvent concerner chacun des éléments composant ce monde, voire tous à la fois, au bénéfice de certains et au détriment d'autres.

Dans ce contexte, la biodiversité est la solution résultant de l'évolution du monde vivant pour survivre sur une planète minérale et hostile, en constante évolution physico-chimique (température, composition de l'air, de l'eau, etc.) : au lieu de « produire » un seul type d'individus capable de survivre aux différents changements, c'est une myriade d'individus tous différents en taille et en métabolisme, qui se sont développés, chacun capable de résister à telle ou telle condition. Ainsi, la solution trouvée est que les individus qui savent ou peuvent s'adapter à de nouvelles conditions survivent et les autres disparaissent, étant supposé qu'il en restera toujours assez pour que la vie continue.

Une telle organisation du monde vivant a conduit à de grandes extinctions qui se sont produites plusieurs fois dans l'histoire de la terre. Un exemple emblématique correspond à la phase d'extinction des dinosaures, à la fin du Crétacé : les poussières liées au choc d'une météorite, arrêtant la lumière et limitant le développement des végétaux, jointes à des gaz volcaniques délétères, produits par une gigantesque éruption volcanique de plusieurs millions d'années, ont fait disparaître presque tous les animaux vivant à la surface du sol. Seuls ont survécu les plus petits qui vivaient sous terre et ne nécessitaient que peu de nourriture et peu d'air. Nous sommes les descendants de ces animaux-là.

Ainsi, diminuer la biodiversité a un impact direct sur la survie de l'ensemble vivant, auquel nous sommes strictement intégrés.

Enfin il est important de souligner que toute activité humaine, sauf à revenir à l'époque préhistorique de la cueillette et pour un nombre limité d'individus, a un impact sur l'environnement. Il est important d'en être conscient pour tâcher de minimiser cet impact, dont les effets en retour ne sont, le plus souvent, que défavorables à la survie du monde vivant, dont les humains. Et nous commençons à nous en rendre compte.

## **Axe 1 : Concilier usages de l'eau et protection des milieux naturels**

### **#1 Assurer notre approvisionnement en eau potable et réduire nos consommations pour répondre aux besoins toute l'année (notamment sur les îles).**

C'est le principal problème sur les îles, mais pas uniquement sur ces territoires limités. Le Morbihan importe en effet régulièrement de l'eau des départements voisins. Le problème de la quantité se conjugue avec celui de la qualité qui devient de plus en plus problématique du fait des nombreux polluants physiques (plastiques en particulier) et chimiques (nitrates, micro- et nano-plastiques, résidus médicamenteux, etc.) qui les contaminent. Et ce, au point que les stations de traitement ne peuvent parfois rendre l'eau vraiment potable.

Si cette eau est parfois non potable pour les humains, après traitement, que dire pour les animaux qui la boivent avant.

Si l'on se réfère à la seule quantité, le problème insulaire devient très important du fait de la présence de touristes non conscients de la rareté de la ressource. Bains de mer, jogging et randonnées dans la même journée, se traduisent le plus souvent par 3 douches successives et abondantes. Les résidents permanents peuvent ensuite avoir des problèmes d'approvisionnement en fin de période touristique, pour peu que la saison hydrologique suivante soit plus sèche.

Sensibilisation et éducation suivies doivent être maintenues au fil des années, les mauvaises habitudes se reprenant très vite, pour espérer faire prendre conscience aux résidents temporaires de la rareté de la ressource.

### **#2 Investir massivement pour améliorer, renouveler et sécuriser les systèmes d'assainissement collectif et finalement préserver les milieux naturels.**

### **#3 Imposer aux particuliers la mise en conformité de leurs installations d'assainissement pour ainsi réduire les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel.**

Qu'ils soient collectifs ou individuels, les systèmes de traitement des eaux usées doivent impérativement être mis aux normes actuelles pour espérer minimiser l'impact de la diffusion de nos déchets liquides. Ces derniers contiennent divers contaminants, tant biologiques que chimiques, contaminants qui peuvent avoir un fort impact sur la santé

animale, donc humaine, comme par exemple les perturbateurs endocriniens. En outre, il s'avère que les stations de potabilisation ne sont pas en mesure d'éliminer la totalité de ces contaminants, soit qu'elles n'aient pas été prévues pour, soit que l'élimination augmenterait les coûts de manière insupportable pour la majorité des utilisateurs.

Rappelons aussi que la majorité des villes extraient l'eau qui leur est nécessaire de nappes souterraines dont le renouvellement peut prendre des siècles voire des millénaires. Si la contamination les atteint, elle perdure durant une période de durée équivalente. L'impact est alors majeur sur la qualité de l'eau disponible qui peut en être extraite.

Il serait important aussi, concernant ce problème, mais aussi l'eau et les déchets de déterminer à partir de quelle fréquentation touristique le territoire est saturé. L'hyperfréquentation touristique actuelle du Pays d'Auray incite à se poser la question de savoir si le territoire peut encore longtemps, sans dommage irréversible, accueillir autant de monde.

Un exemple de cette situation peut être pris sur Belle-Ile : l'an passé, a été mis en fonction une station de traitement des eaux usées réservée à la seule commune de Bangor (environ 800 hab. permanents). La station principale de Bruté a ainsi été déchargée. Et pourtant, dans cette même station, on relevait l'été dernier autant de matière organique à traiter qu'avant la mise en route de la station de Bangor. Cela revient à dire qu'une population équivalente à celle de la commune de Bangor (permanents, secondaires et touristes) était arrivée à Belle-Ile !!!

#### **#4 Reconquérir et protéger les milieux aquatiques afin de maintenir la biodiversité et les fonctions naturelles de nos cours d'eau et zones humides.**

No  
us sommes souvent informés des grandes quantités de plastiques et de contaminants qui flottent dans les mers et océans. Mais il faut être conscient que ces matériaux sont transportés pour la plupart par des rivières et fleuves depuis les sites d'utilisation jusqu'à la mer.

Si la photographie du sac plastique qui étouffe une tortue est connue de tous, on est moins conscient du devenir de ces sacs et autres matières plastiques lorsqu'ils se retrouvent exposés à l'air libre, aux UV et aux intempéries. Les rayons ultraviolets attaquent en effet les plastiques en activant leur dépolymérisation et leur fractionnement en éléments toujours plus petits, de taille millimétrique, micrométrique voire nanométrique.

Par ailleurs des plastiques nanométriques sont fabriqués en grande quantité par l'industrie et utilisés, par exemple comme charge, dans les produits de beauté et les dentifrices.

Ces éléments plastiques, sur lesquels se fixent de nombreux polluants (métaux lourds, produits chimiques, etc.) sont ingérés, tant en rivière qu'en mer, par les poissons et autres crustacés auxquels ils occasionnent des dommages directs sur leur santé ou indirect sur leur fertilité...et nous consommons ces animaux et absorbons de ce fait ces produits toxiques, le plus souvent concentrés, les humains se situant en haut de la chaîne alimentaire. Il est donc

de notre intérêt, tant pour la sauvegarde de la faune que pour notre propre sauvegarde, de reconquérir et protéger les milieux aquatiques terrestres et marins.

## **#5** **Prévenir et anticiper les risques face aux aléas climatiques** pour limiter notre vulnérabilité (submersion marine, recul du trait de côte).

Depuis quelques temps, il semble que les événements naturels s'accélèrent avec des conséquences dommageables pour les humains. Sur le littoral en particulier, submersions marines et reculs du trait de côte viennent endommager des constructions et ouvrages, résultats des activités humaines.

Mais qu'en est-il exactement ? la cause est-elle seulement une évolution naturelle (climat) ou les humains ont-ils une responsabilité dans cette évolution ?

Il ne fait aucun doute que, évolution technologique aidant et pour satisfaire des intérêts tant financiers que plaisanciers, les humains ont construit des immeubles de valeur dans des sites de plus en plus proches du littoral (rivière ou mer), voire sur le sable, et, en outre topographiquement inconvenant (zone basse littorale facilement inondable, lit majeur de rivières, etc.). Des exemples équivalents se rencontrent d'ailleurs en montagne où des constructions ont été réalisées sans tenir compte de la topographie (problème des couloirs d'avalanche par exemple).

En outre, l'artificialisation des sols amonts ou la disparition des haies et des zones boisées ne permettent plus aux végétaux d'amoindrir voire d'absorber l'onde de crue qui s'en trouve accélérée d'autant et donc rendue d'autant plus destructrice.

Enfin, les travaux visant à protéger les rivages, lorsqu'ils ne sont pas précédés par une étude précise de courantologie, peuvent être pires que le mal et à l'origine de l'accélération de l'érosion du littoral.

Alors, certes, il convient de se préoccuper des conséquences des aléas climatiques mais sans perdre de vue que, souvent pour des raisons spéculatives, les humains sont à l'origine des déboires qui les affectent.

### **Quelques références**

Guennoc Paul, Lenotre Nicole, 2009 : Evolution des côtes françaises au rythme des mouvements verticaux, Géosciences, BRGM, p. 46-55

Le Roy Sylvestre, 2019 : Comment l'augmentation du niveau marin risque-t-elle d'impacter nos côtes, Colloque 60 ans du BRGM

## Axe 2 : Réduire et valoriser nos déchets

C'est sans doute un des points les plus cruciaux des produits de notre « civilisation » qui, le plus souvent pour des raisons de profits à court terme, a incité les citoyens à consommer le plus possible aussi bien en fabriquant des produits peu solides sur le long terme (obsolescence programmée) qu'en incitant à changer pour rester « à la mode » en persuadant les consommateurs que s'il n'ont pas le dernier modèle, ils sont dépassés, « has been », ringards, bref, hors course et, eux-mêmes, sans valeur.

Il ne fait aucun doute aussi que la mise en place d'un commerce en ligne n'a fait que multiplier les emballages et sur emballages qui constituent bien sûr une importante production de déchets, sans compter les arbres coupés pour le carton.

### **#1** Diminuer la quantité de déchets produits en sensibilisant davantage les usagers à la réduction et au tri de leurs déchets.

Ce point aborde un thème important concernant les déchets que génèrent les activités humaines, en particulier leur réduction, point réellement majeur, plus que le second, le tri.

En effet, éliminer des déchets, mêmes triés, reste un pis-aller car il est entre autres souvent compliqué de réaliser un tri parfait, par exemple dans les différentes matières plastiques qui sont mises à la disposition des usagers, qu'il s'agisse d'industriels ou de simples citoyens : PVC, polystyrène, polyéthylène, par exemple, ne doivent pas être mélangés. Mais qui est capable de les reconnaître et, même dans ce cas, de savoir dans quel container les mettre ?

En outre, la solution du tri peut conduire à « un effet rebond » négatif où, sous prétexte que les déchets sont triés, on se cherche plus à les diminuer.

Enfin, il ne faut pas oublier l'importante consommation d'énergie nécessaire au transport et au retraitement ni le problème de l'enfouissement qui est un cadeau peu ragoutant que nous faisons aux générations futures

La meilleure solution reste donc de ne pas en produire, ce qui peut se traduire, par exemple, au moins au niveau du citoyen, par une offre de produits en vrac distribués dans des contenants solides, réutilisables. Sensibiliser les commerçants et les distributeurs puis les usagers semble la seule solution simple pour limiter, au moins en partie, la production de déchets.

**#2** Valoriser de nouvelles ressources par des collectes plus performantes et en élargissant les consignes de tri.

**#3** Rendre plus efficient notre réseau de déchèteries et améliorer le service aux usagers.

Si ces points sont a priori vertueux, ils peuvent conduire à « l'effet rebond » évoqué au point précédent : comme on met en place des systèmes de récupération, pourquoi se restreindre dans la consommation ?

Bien évidemment, il faut mettre en œuvre ces actions développant le tri et les déchetteries qui permettent une réutilisation d'objets anciens mais en gardant bien présent à l'esprit qu'il faut les accompagner par des actions permanentes de sensibilisation pour qu'elles n'aboutissent pas à l'effet inverse de celui recherché.

**#4** Développer l'économie circulaire pour redonner une nouvelle vie aux objets, aux matériaux et aux matières.

Ce point est également vertueux mais il faut être conscient que redonner une nouvelle vie aux matériaux est en fait très compliqué : deux exemples peuvent être cités :

- les aciers : penser à réutiliser l'acier d'une automobile ancienne pour en fabriquer une nouvelle est une intention louable. Sauf qu'à la fonte d'aciers anciens, même triés et nettoyés, il reste toujours des impuretés qui font que les aciers ainsi produits ne répondent plus aux normes de construction. Ils finissent le plus souvent en fers à béton. Et la nouvelle automobile sera fabriquée avec des aciers neufs issus de fer pur extrait des mines,
- les matériaux électroniques : la production des supports électroniques utilise de nombreux métaux, dont certains rares et coûteux comme l'or. Vu la quantité de matériaux électroniques produite, et donc de ces métaux rares nécessaires, il pourrait sembler logique de les récupérer pour les réutiliser. Le problème est que ces métaux sont en fait utilisés de façon très disséminée et les reconcentrer coûterait des sommes astronomiques. Là encore, il est plus avantageux de les extraire d'une mine, même si les teneurs les plus fréquentes sont de l'ordre (pour l'or) de 1 à 3 grammes de métal par tonne de roche stérile.

Là encore, la seule « arme » dont nous disposons est la réduction de nos déchets, par exemple en fabriquant des produits plus rustiques, solides et réparables.

Enfin, en termes d'économie circulaire, il faut aussi parler de la matière organique. Par exemple, le terme de « déchet vert » est-il approprié pour parler des résidus de tonte ou de taille de haies. Ce ne sont que des rémanents qui constituent un substrat de choix, une fois broyés, pour amender les sols. Un travail important est à produire pour boucler la boucle de la matière organique sur notre territoire. Et conserver le plus possible, sur leur lieu de production (i.e le jardin du particulier), les rémanents obtenus.

## #5 Mettre en œuvre des solutions de traitement des déchets mutualisées avec les intercommunalités voisines.

Je ne suis pas assez informé pour commenter. Mais l'idée est logique. Voir axe 3 point 3

### *Quelques références*

- ANSES : Les microplastiques, un risque pour l'environnement et la santé  
<https://www.anses.fr/fr/content/les-microplastiques-un-risque-pour-1%E2%80%99environnement-et-la-sant%C3%A9>
- National Geographic : Les débris de plastiques nuisent à la vie marine et les poissons et les crustacés que nous consommons ne sont pas épargnés. À quel danger sommes-nous exposés ?  
<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2018/06/microplastiques-quels-risques-pour-la-sante>
- le Figaro : Comment nos vêtements et nos pneus sont devenus des polluants majeurs des océans  
<https://www.lefigaro.fr/sciences/2017/02/22/01008-20170222ARTFIG00029-comment-nos-vetements-et-nos-pneus-sont-devenus-des-polluants-majeurs-des-oceans.php>

### **Axe 3 : Accompagner la transition énergétique**

L'évolution de la société s'est traduite par une consommation effrénée d'énergie,

- tant d'énergie fossile, directe ou transformée (électricité) : charbons, hydrocarbures, nucléaire (industrie, chauffages, transports, etc),
- que renouvelable, plus récemment : photovoltaïque, éoliennes.

## #1 Réduire nos consommations énergétiques et nos émissions de gaz à effet de serre en accompagnant la rénovation thermique du bâti public et privé.

A Belle-Ile, 57% de toute l'énergie utilisée, transports compris, est liée aux bâtiments (chauffage en particulier). Réduire notre consommation qui leur est liée est assez simple, l'isolation, qui ne fait pas appel à des technologies très complexes et peut être réalisée avec des matériaux biosourcés. Compte tenu du nombre de bâtiments qui sont impliqués, il y aurait un bassin d'emploi important pour plusieurs années.

A l'échelle d'AQTA, le besoin doit être sans doute en rapport, générant des emplois peut être pour des décennies (c.f. les travaux de la cellule économique de Bretagne).

Le CPIE a initié, avec l'association belliloise « Energ'Ile autonome » un projet d'étude d'économie et de production d'énergie avec les étudiants de l'école Centrale-Sup'Elec. Les premiers résultats sont en cours de dépouillement et semblent assez prometteurs. Si le Pays d'Auray est intéressé, Energ'Ile autonome pourrait l'informer de ces résultats et, bien sûr à voir avec l'école, étendre l'étude à tout le Pays.

## #2 Soutenir le développement et la production d'énergies renouvelables locales et diversifiées en valorisant les potentialités du territoire.

Cette mesure est a priori louable, puisqu'elle sous-entend qu'elle fait appel à de l'énergie inépuisable à l'échelle de la durée de vie de l'espèce humaine, celle du soleil. Il s'agit en effet de systèmes exploitant directement le rayonnement solaire, via des capteurs thermiques ou des capteurs photovoltaïques et de systèmes exploitant indirectement cette énergie, via les éoliennes.

Les capteurs thermiques relèvent d'une technologie simple à mettre en œuvre et peuvent être utilisés pour le chauffage, celui de l'eau domestique ou des logements. Le principe est d'utiliser le rayonnement solaire direct pour chauffer de l'eau circulant dans des tuyaux préalablement noircis. Ils utilisent un métal encore abondant sur terre, quoiqu'en voie de raréfaction, et facilement réutilisable, le cuivre.

Les capteurs photovoltaïques relèvent d'une technologie très complexe à mettre en œuvre consistant à produire de l'électricité en utilisant le rayonnement solaire direct. En outre, parmi les matériaux utilisés indispensables, entrent les métaux qualifiés de « terres rares ». S'ils ne sont pas très rares sur la planète, ils ne sont pas non plus très abondants et ont l'inconvénient de n'être concentrés en quantité exploitable par l'industrie qu'en Chine qui dispose de quelques 90% des réserves mondiales. En outre, tant leur extraction que leur traitement avant utilisation sont générateurs d'une pollution environnementale démesurée. Enfin, comme évoqué dans le point 4 de l'axe 2, ils ne sont pas récupérables en fin de vie du capteur car très dispersés dans le matériau opérationnel.

Les éoliennes souffrent du même handicap que celui des capteurs photovoltaïques. Ils utilisent en grande quantité des métaux appartenant au groupe des terres rares pour la fabrication des aimants permanents à la base des générateurs de courant. En outre la fabrication de l'éolienne utilise certains matériaux que l'on ne sait pas encore recycler, ou mal, comme les pales qui sont stockées en attendant mieux.

Enfin, les trois types de capteur souffrent d'un handicap majeur : ils sont d'une utilisation intermittente, soit du fait de l'alternance jour-nuit soit du fait de la météorologie. Dans l'intervalle, il faut avoir pu stocker l'énergie produite, soit dans des batteries d'accumulateurs soit en transformant cette énergie en un vecteur utilisable en toute occasion (hydrogène). Et l'on se retrouve revenu au cas précédent de technologies contraintes par des matériaux particuliers (le lithium des batteries est essentiellement concentré dans les salars boliviens ou chiliens) et/ou encore en devenir (les batteries, l'hydrogène dont les technologies de fabrication sont encore du domaine de la recherche).

A ce jour, il semble donc que le système de production d'énergie solaire thermique semble le plus facile à mettre en œuvre, sans une qualification technique très poussée et sans atteinte majeure à l'environnement. Certes, il convient de disposer d'une résistance électrique de secours pour les périodes sans soleil mais globalement, l'utilisateur peut disposer d'eau chaude et de chauffage sur plus de la moitié de l'année, et même en période hivernale.

### #3 Mettre en réseau les acteurs locaux qui innovent dans la transition énergétique et écologique.

Comme dans tous les domaines de la vie humaine, la mise en réseau des acteurs locaux ne peut que faciliter les échanges d'informations et d'expériences pour tendre à accélérer la diffusion des bonnes pratiques.

Dialogue, intercompréhension et élaboration et mise en œuvre de projets commun ne pourrait ainsi que favoriser les contacts et accélérer la transition.

#### *Quelques références*

- Bihouix Philippe, 2010 : Quel futur pour les métaux. Raréfaction des métaux, un nouveau défi pour la société. EDP Sciences.

- Bihouix Philippe, 2014 : L'âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable. Ed. du Seuil

(Philippe Bihouix est un ingénieur de l'école Centrale, spécialisé dans l'approvisionnement en métaux et matériaux stratégiques)

- CPIE Belle-Ile-en-Mer, 2015 : Livret énergie, travaux du groupe énergie.

**CPIE BELLE ILE EN MER**  
**LES GLACIS**  
**56360 LE PALAIS**  
**Tél. : 02 97 31 40 15**  
**accueil@belle-ile-nature.org**  
**www.belle-ile-nature.org**

---





## PROJET DE TERRITOIRE D'AQTA

### AVIS DE L'UNION LOCALE CGT DU PAYS D'AURAY

L'examen du Projet de Territoire de la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), élaboré par les élus, se fait dans un contexte particulier qui oblige à prendre en considération des données et des situations nouvelles qui invitent à repenser le territoire. **Cela ne semble pas être le cas.** La CGT le lit comme **un projet de continuité** alors qu'une rupture s'impose dans les actions futures à mener. Les enjeux stratégiques et les actions qui en découlent **restent cantonnés aux compétences** de la collectivité et donnent aussi l'impression d'être **sans interactions et transversalités** apparentes dans leur mise en œuvre. La CGT comprend et partage cette nécessité de poursuivre certaines actions mises en œuvre lors du précédent mandat mais au regard de la crise sanitaire il y a lieu de changer de braquet.

Mise en évidence par la pandémie de la Covid 19, **cette crise sanitaire inédite oblige en effet à se réinterroger** pour répondre aux besoins nouveaux qui ont émergé mais aussi à ceux qui n'étaient pas totalement satisfaits auparavant et que la crise a amplifiés. Cette crise s'ajoute à de nombreuses autres ; elles doivent conduire à redéfinir les politiques économiques et sociales voire sociétales, du global au local. Le monde de demain ne peut pas être celui d'hier. On ne peut pas demander aux populations de changer de mode de vie et de consommation tout en continuant à produire et à aménager le territoire comme avant, à prioriser la finance au détriment de l'humain, à détruire les services publics de proximité au profit du marché concurrentiel.

La CGT demande que les différents dispositifs de relance et d'aides, quel que soit le type de plan ou de contrat, aux entreprises et aux communes servent la transformation de notre économie et contribuent à mieux répondre aux attentes des populations **en termes de logement et de mobilité** notamment ; ils doivent être articulés entre eux et **conditionnés à des objectifs de développement durable et de transition**. La CGT convient de soutenir les entreprises du territoire mais sous réserve de **prioriser l'emploi** qui reste la préoccupation majeure des salariés. La sauvegarde et la création d'emploi doivent être la première condition du soutien public aux entreprises.

La CGT demande qu'AQTA, et le Pays d'Auray, expérimentent avec le soutien de la Région, en lien avec Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), **le contrat de continuité professionnelle** pour que les salariés menacés de perdre leur emploi ne passent pas par la case chômage, d'autant que les règles d'indemnisation changent et vont pénaliser grandement les chômeurs de demain. La CGT émet quelques réserves quant au dispositif **Territoires zéro chômeur**. S'il permet à certains

de retourner vers l'emploi près de leur lieu de vie, il est parfois utilisé à tort pour suppléer des emplois publics ou privés possibles dans des collectivités ou des entreprises au statut de salarié plus « classique. L'économie sociale et solidaire occupe une place importante sur le territoire, la CGT souhaite que la communauté de communes **renforce son action envers le Pôle d'Economie Sociale et Solidaire du Pays d'Auray**, trait d'union entre les entreprises et les associations de ce secteur d'activités.

La CGT milite pour anticiper les transformations à mener dans de nombreux secteurs d'activités. Mais la relocalisation des productions pour assurer notre souveraineté économique et alimentaire, le développement des circuits courts et la préservation de l'outil industriel des risques de délocalisation ne peuvent suffire, plus que de l'argent public il faut une vision à long terme et réfléchir à des projets innovants qui s'inscrivent dans une démarche de préservation de l'environnement et de transition tous azimuts. Pour la CGT, **le Pays d'Auray se doit d'être proactif pour développer une économie tournée vers les transitions énergétiques, maritimes et agricoles** en mettant à profit les capacités de développement qu'offre le numérique. Ce qui est de nature à **créer de l'emploi qualifié à nos jeunes** et à attirer des techniciens et cadres sur le territoire ; cela pour contribuer à un rééquilibrage démographique dans certaines communes. La CGT considère qu'il est nécessaire de **développer une économie de production, d'échanges** et non une économie résidentielle avec un tourisme de masse à faible valeur ajoutée.

Pour la CGT, penser **biodiversité** doit conduire à changer nos pratiques de production et de consommation pour faire société ensemble. Les causes majeures qui menacent la biodiversité sont bien connues : la pollution des eaux et des sols, le prélèvement excessif des ressources, la destruction des habitats et des milieux naturels, l'artificialisation des sols. Il y a un fort besoin de **se réapproprier toutes les dimensions du vivant par un travail de recensement et d'étude** à l'échelle du Pays d'Auray. Ensuite cela passe par se nourrir autrement, protéger nos ressources naturelles, penser les nouveaux matériaux, sortir des énergies fossiles, traiter et partager l'information, développer l'économie circulaire, repenser l'habitat. Mais une des priorités pour le territoire, c'est **l'eau** ; c'est la vie et de nombreux secteurs d'activités économiques employant des milliers de travailleurs sont dépendants de cette ressource telle que l'agriculture, l'ostréiculture, la pêche, l'agroalimentaire et le tourisme. La CGT souscrit à l'action menée pour améliorer la qualité des eaux mais rappelle son attachement à la gestion publique de cette ressource. Elle s'interroge quant à **la capacité du territoire** à répondre à la totalité des besoins à venir au regard des évolutions climatiques. Elle demande **qu'une prospective soit menée** dans ce sens car il y va de la sauvegarde d'un grand nombre d'emplois.

La sortie de crise, après plusieurs confinements successifs, est très attendue par les populations. Elles aspirent à tourner la page et sont avides de culture et de loisirs, et impatientes de pratiquer à nouveau du sport collectif. Pour la CGT, **des mesures spécifiques de soutien et de développement** doivent être prises par la communauté de communes avec les communes qui la composent, mais aussi avec les autres collectivités voisines, **pour la culture et le sport** ; il faut voir ces actions comme une priorité sanitaire de cohésion sociale, pour ne laisser personne au bord du chemin.

La CGT considère qu'AQTA doit s'engager envers les plus fragilisés par la crise en portant collectivement une action pour lutter contre la pauvreté et la précarité ; la communauté de communes doit s'inscrire dans une démarche de coopération avec les différentes associations caritatives et les CCAS des communes pour **doter le territoire d'un centre d'aides et de secours** digne du XXIème siècle.

Les questions relatives à la santé, au vieillissement sont devenues plus aigües au fil de l'évolution de la crise, notamment lors des confinements. Les personnels de santé et de services dans les EHPAD et dans les structures d'aide et de maintien à domicile ont été mis à rude épreuve. D'aucun a loué leur disponibilité et leur engagement. Pour ces salariés, qualifiés de petites mains ou d'invisibles, ou encore de « premiers de cordées », jugés indispensables, devenus des héros malgré eux, pour la plupart des femmes, la CGT demande que les collectivités s'attellent à **les reconnaître socialement et pécuniairement** en sortant ces services à la personne des règles du marché concurrentiel. Elle demande aussi à **renforcer la présence et l'accessibilité des services publics**, tant l'actualité confirme cette nécessité de proximité.

**La crise a mis en lumière le besoin croissant du numérique.** Le télétravail, le e-commerce, le e-santé, et bien d'autres activités sont devenues monnaies courantes et ont conduit à des changements notables dans de nombreux domaines. De l'entreprise au domicile en passant par le commerce de centre-ville ou de centre-bourg, le numérique a fait irruption dans la vie de tous les jours. La digitalisation, la « plateformes » de l'économie et « l'ubérisation » du travail salarié se sont accélérées. La CGT souscrit à la stratégie de déploiement de la fibre et du très haut débit, de la 4G et demain de la 5G, opérée par la Région et la communauté de communes pour réduire les fractures numériques, source d'inégalité entre les collectivités, entre les résidents urbains et ruraux. Pour la CGT, il s'agit d'un enjeu d'intérêt général donc il est urgent de le poursuivre. Elle réaffirme en conséquence son attachement à une véritable appropriation publique et démocratique des activités de télécommunication et du numérique. La CGT demande qu'AQTA établisse **un Plan spécifique de grande envergure de développement du numérique**, de son usage sur le territoire. Ce plan doit définir des actions de sécurité, de formation face aux menaces et aux cyber-attaques, et de sauvegarde des données (open data...). Il doit aussi contribuer à réduire les zones blanches et l'illectronisme auxquels se trouve confrontée une partie de la population (illettrisme numérique, sous équipement...). La CGT demande aussi à renforcer le partage de l'information et la participation citoyenne pour un contrôle démocratique de l'usage des données.

Les jeunes sont durement frappés par la crise ; ils ont le sentiment d'appartenir à une « génération sacrifiée ». Déjà fragilisés sur le marché du travail, les jeunes et plus particulièrement les moins qualifiés sont les premières victimes de cette crise au risque de subir à terme un véritable déclassé préjudiciable au devenir du territoire. La CGT demande d'établir **un Plan de mobilisation pour les jeunes**, de l'adolescence à l'emploi, de l'école à l'entreprise, de l'apprentissage à l'université, de la salle de sport au cinéma... Elle demande qu'AQTA renforce **son soutien à la Mission Locale** du Pays d'Auray en développant des dispositifs spécifiques au territoire tel que le contrat de continuité professionnelle citée précédemment.

**Les politiques publiques ne se limitent pas aux frontières de la communauté de communes**, pour la CGT, il faut penser l'aménagement et le développement du Pays d'Auray avec l'Etat, la Région et les Agglomérations voisines dans un dialogue permanent et constructif, avec les acteurs économiques et sociaux du territoire. La mobilité constitue un des enjeux prioritaires en la matière pour le territoire. Cette question de la mobilité ne doit pas être vue par l'angle de la simple multi-modalité ou par la multitude des modes, favorables à la mise en concurrence, mais par une véritable inter-modalité construite par des coopérations entre modes de transport et entre autorités organisatrices de la mobilité. Pour la CGT, **le devenir des axes ferroviaires Auray-Quiberon et Auray-Saint Brieuc via Pontivy** doit être au cœur des politiques de mobilité à venir, tout comme la gare d'Auray doit rester une gare à caractère nationale desservie par des TGV.

Auray, le 29 avril 2021.

## Contribution à la consultation du public pour le Projet de territoire 2021-2026 d'Auray Quiberon Terre Atlantique

- **Le foncier solidaire : une solution innovante pour la maîtrise du foncier**

L'attractivité du territoire amène des difficultés d'accès au foncier pour les ménages et les entreprises. Les organismes de Foncier Solidaire (OFS) sont une solution innovante. Ceux-ci permettent de dissocier la propriété du sol (détenue par l'OFS) et celle du bâti (détenue par les ménages ou entreprises). Les OFS sont des organismes à but non lucratif et peuvent notamment être des associations. Cette solution innovante a notamment été expérimentée pour des logements mais peut s'étendre aux locaux d'activités. Ceci permet d'encadrer/limiter la spéculation et l'augmentation des prix limitant l'accès aux logements pour les salariés ou les entreprises souhaitant s'installer sur notre territoire. Le Bail Réel Solidaire (BSR) permet lui, la création de parcs de logements en accession sociale à la propriété.

- **L'accompagnement à la reprise/transmission des entreprises via le modèle coopératif**

De nombreuses petites entreprises installées sur notre territoire ont vocation à être transmises dans les prochaines années. Des solutions de transmission aux salarié.e.s et de reprise collective existent au travers de modèles coopératifs, notamment celui des SCOPs (Société COopérative et Participative). Ceci répond à un enjeu de maintien des emplois et des savoir-faire sur notre territoire. Les différentes parties prenantes ont un intérêt particulier à la viabilité et à la pérennité de leur entreprise. Cette solution reste peu connue et il convient d'en favoriser la connaissance et le déploiement.

- **Le développement d'une activité économique à impacts positifs**

Plusieurs tendances de fond amènent aujourd'hui les entreprises à adapter leur stratégie de développement :

- Prise de conscience des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux,
- Attrait des différentes parties prenantes (notamment les salariés et clients) vers des entreprises ayant des impacts positifs pour la société et l'intérêt général,
- Arrivée d'une nouvelle génération de salarié.e.s recherchant des pratiques managériales et de gouvernance plus collaboratives,
- Accentuation de la notion de pérennité et de durabilité des entreprises, des biens/services proposés, des relations, etc.

De plus en plus d'entreprises se tournent vers l'amélioration de leurs pratiques via une création, une transformation ou un rapprochement des modèles et principes de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Également, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un sujet d'actualité pour les « entreprises positives » ou « entreprises engagées ». A ce jour, une PME sur 2 déclare avoir une démarche RSE dont 2/3 ont été initiées au cours des cinq dernières années (*Source : le LAP, BPI France, étude réalisée en 2020*). Ceci permet aux entreprises de mettre leurs valeurs en action, de s'adapter aux attentes de leurs parties prenantes, d'améliorer leurs performances, de s'engager pour une mission/cause d'intérêt général.

Également, la crise sanitaire a amené les entreprises à conscientiser leur impact local et à se tourner vers leur territoire. Le dynamisme des entreprises engagées et entreprises ESS de notre territoire amène un fort potentiel de création de partenariats locaux.

Ces initiatives permettant un développement économique local et durable de notre territoire doivent être accompagnées. Au-delà de ces accompagnements, celles-ci doivent être reconnues et valorisées pour en permettre l'essaimage.

- **La professionnalisation des entreprises de l'ESS**

Les dynamiques actuelles de transitions amènent toujours plus de porteurs de projet et d'entreprises à tendre vers l'ESS. Les entreprises de l'ESS agissent quotidiennement sur notre territoire : sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique, l'ESS représente 14.5% des salariés et 9% des établissements. Il est essentiel d'accompagner la mise en place de ces initiatives (porteurs de projets) et d'aider à la professionnalisation de ces entreprises (formations aux associations, échanges de pratiques, mise en réseau, etc.). Les entreprises ESS sont créatrices d'emplois et d'une activité locale et durable et favorisent la transition au travers de leur finalité sociale, sociétale ou encore environnementale.

- **Permettre aux jeunes de prendre conscience de leur possibilité d'agir sur leur territoire et pour l'intérêt général**

Les jeunes adultes prennent de plus en plus conscience des différents enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Ils disposent d'un pouvoir d'agir important dont il est essentiel de leur faire prendre conscience. En effet, certains agissent déjà mais la plupart ne savent pas comment ou n'osent pas agir. Il est important de permettre à nos jeunes de découvrir les différentes solutions et actions possibles pour agir sur les causes d'intérêt général. Au-delà d'une découverte, il faut permettre aux jeunes de devenir acteur de leur territoire et des réponses apportées aux enjeux actuels en accompagnant de manière approfondie l'émergence et le développement de leurs initiatives. Ceci permettra le maintien et l'implication de nos jeunes sur notre territoire. Également, il est important d'accompagner l'insertion professionnelle locale de nos jeunes via des expérimentations à l'entrepreneuriat et le rapprochement des entreprises et des jeunes.

Aussi, les entreprises de l'ESS sont de plus en plus dynamiques, font parties intégrantes de notre quotidien et participent grandement au dynamisme de notre territoire. Elles ont su apporter des réponses diverses aux besoins locaux et sauront imaginer celles de demain dans un intérêt général. Nous vous invitons à noter le potentiel des entreprises de l'ESS à apporter des réponses à plusieurs enjeux et axes présentés dans le projet de territoire : l'insertion des personnes éloignées de l'emploi (IAE), les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), l'économie circulaire, la prévention/sensibilisation déchets, la réparation/réutilisation des biens, les mobilités douces, les espaces de travail partagé, la qualité de vie au travail, le tourisme social, les écolabels dans le tourisme, l'accès à la culture, la conservation du patrimoine, la dynamisation des centres-villes (café associatif, association de commerçants), l'accès au foncier agricole, l'éducation à l'environnement, les énergies citoyennes, la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'accompagnement vers les transitions, l'accès aux sports et aux loisirs, etc.



Pôle d'Économie  
Positive, Sociale & Solidaire  
Pays d'Auray



pepsauray@gmail.com



PEPSauray56



06 27 92 40 41

## Participants à la présentation du Projet de Territoire par Philippe LE RAY , Président AQTA

structures	civilité	nom	prénom
Chambre de Commerce	Monsieur	BIAN	Yannick
CDOS	Madame	BREGENT	Pascale
CGC CFE	Monsieur	CARRELET	Christian
Pôle emploi	Madame	CHEVALIER	Hélène
Citoyen	Monsieur	CONTY	Nicolas
PEP'S AURAY	Monsieur	COTTIN	Jean-Michel
CAPEB	Madame	DE MATTEIS	Mathilde
CPIE	Monsieur	DELPONT	Georges
Ecomusée de Saint Dégan	Madame	DESJARDINS	Bernadette
Le Grain	Monsieur	DOULIN	Janrené
Chambre d'Agriculture du Morbihan	Monsieur	DOUSSELIN	Emmanuel
Conseil de réflexion et de développement de la presqu'île de Quiberon	Monsieur	ESPA	Marc
Chambre d'agriculture	Madame	FLOCH	Stéphanie
Syndicat mixte de la Ria d'Etel	Madame	GOAVEC	Pascale
Citoyen	Madame	GUGUIN	Vanina

Mission Locale du Pays d'Auray	Madame	GUILLEMET	Sandrine
SERVICES EMPLOIS FAMILIAUX	Monsieur	HENOCQ	Paul-Henri
Ecomusée de Saint Dégan	Madame	HUBAUD	Marie-Odile
ECTI	Monsieur	JOZAN	Christian
Clim Actions	Monsieur	LAURENT	Jacques
Club d'Entreprises du Pays d'Auray	Monsieur	LE BRAS	Didier
Syndicat de l'hôtellerie de plein air du Morbihan	Monsieur	LE FLOCH	Yves
Chambre de Commerce et d'Industrie	Madame	LE PAVEC	Anne-Elen
CGT	Monsieur	LE SAUCE	Roland
PEP'S AURAY	Madame	LEMEU	Pauline
CFDT	Madame	MEKERRI	Béatrice
Chambre de Commerce et d'Industrie	Monsieur	MELLAZA	Didier
Zéro Waste Pays d'Auray	Monsieur	MOIZAN	Jacques
Citoyen	Madame	MOIZO	Béatrice
Citoyen	Madame	MOULART	Christiane
CGT	Monsieur	PELTAIS	Christian
ECTI	Madame	PICAUD	Laurence
Loisirs et Culture	Madame	TOLOTON	Bernadette

## Scénario D de la prospective Pays d'Auray 2040 : Un espace de coopération sous contrôle

Caractéristiques majeures du scénario D :

- Des nouvelles technologies omniprésentes : nanotechnologies, données numériques, cybersécurité, voitures et bateaux autonomes, drones...
- Des lobbies fortement influents
- Une société sous surveillance avec un repli identitaire
- Jeunesse à fort capital culturel et fort capital économique
- Une cohésion sociale fragilisée
- Des transports en commun
- Des dérèglements environnementaux en hausse
- Un tourisme en baisse
- Des emplois à forte valeur ajoutée
- Des nouveaux modes de consommation
- La communauté d'agglomération coopère avec les EPCI voisins et ils exercent ensemble des compétences stratégiques
- Un développement des nouvelles formes d'énergie
- Gouvernance : Auray Agglomération et pôle métropolitain Bretagne Sud

Enjeux du scénario D :

- Préserver et renouer des liens sociaux
- Soutenir le bénévolat
- Assurer la place de la société civile
- Limiter la fracture territoriale
- Assurer des déplacements pour tous
- Préserver l'environnement
- Diversifier l'économie
- Développer les coopérations tout en restant autonome
- Conserver l'identité du Pays d'Auray
- Être moteur dans la recherche (nouvelles formes d'énergie, nouveaux métiers)

